



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 20 JUIN 2017

Présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain,
~~MILLOT Sophie~~, MAHOUCHE Youssef, ~~MONTENEZ Karine~~, ~~DART Didier~~, FERNANDEZ
Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~,
BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, ~~PORTALEZ Marie-Line~~,
ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André,
~~BOUX Ludovic~~, ~~JOUE Rosemonde~~, ANDRE-MARTIN Colette, ~~IRLES Colette~~, CHAPUS Jean-
Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

| | | |
|---------------------|---|------------------------|
| Sophie MILLOT | à | Patrick MALAVIEILLE |
| Karine MONTENEZ | à | Martine FERNANDEZ |
| Didier DART | à | Norbert JOUVERT |
| Aziza BEDJAOUI | à | Marie-Claude SOUSTELLE |
| Marie-Line PORTALEZ | à | Joseph PEREZ |
| Ludovic BOUX | à | Colette ANDRE-MARTIN |
| Colette IRLES | à | Mohamed NOUI |
| Rosemonde JOUVE | à | Jean-Louis CHAPUS |

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 15 mai dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, revient sur deux points :

- Elections présidentielles et législatives :

Les opérations électorales se sont déroulées dans de bonnes conditions. L'administration en est remerciée.

Monsieur GAILLARD Olivier a été élu sur la 5^{ème} circonscription. Il a recueilli 23 268 voix soit 63.57% des suffrages. Il succède à Monsieur DUMAS William avec lequel la commune a entretenu d'excellentes relations de travail et de collaboration.

Monsieur GAILLARD Olivier sera reçu officiellement en mairie dans le cadre de son mandat parlementaire.

Monsieur le Maire félicite Madame ANDRE-MARTIN Colette, suppléante de Monsieur BONNEAUD, candidats sur la 4^{ème} circonscription, qui ont obtenu, sur le premier tour des élections législatives, 0.38 % des suffrages.

- Temps d'Activités Périscolaires

Monsieur le Maire indique qu'un conseil municipal serait convoqué en juillet sur cet ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des directeurs des établissements scolaires. Ils remercient l'engagement de la municipalité dans les TAPS et la qualité et la diversité des activités gratuites proposées aux élèves. Cependant ils ont conjointement émis le souhait de revenir à la semaine de 4 jours. Il indique que des



syndicats professionnels ont aussi écrit en ce sens.

Monsieur le Maire indique qu'à cet effet, il a été demandé aux directeurs des établissements de convoquer les conseils d'école afin de recueillir l'avis des parents d'élèves sur le sujet. Deux conseils ont manifesté leur volonté de revenir à la semaine de 4 jours. La commune est en attente des retours des conseils des écoles Anatole France et Florian.

Monsieur le Maire revient sur les termes de la loi et indique que les communes attendent la parution de décret de dérogation pour revenir à la semaine des 4 jours. Il ajoute par ailleurs, qu'aucune certitude n'est donnée quant au versement des fonds versés par l'Etat pour les TAP.

Monsieur le Maire précise que les services doivent travailler sur le retour au 4 jours pour prendre en compte la gestion des ressources humaines, la remise en place des services et notamment l'accueil du mercredi matin au centre de loisirs, le ramassage scolaires etc....

Monsieur le Maire fait part de la position des communes voisines. Il est favorable à une homogénéité des pratiques sur le territoire.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Acceptation d'un report d'échéancier de paiement

Monsieur CASADO revient sur la décision prise en séance du 29 novembre dernier, au cours de laquelle l'assemblée a validé la mise en place d'un échéancier de paiement en faveur de Madame NICOSIA. Il rappelle la situation et ajoute que l'échéancier n'a pas été mis en place par les services.

Monsieur CASADO propose en conséquence de reporter les 4 échéances sur les mois de juillet, août et septembre, octobre 2017.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II – Décision modificative n°1

Monsieur CASADO fait part d'une demande de Monsieur le Trésorier de porter des corrections en section d'investissement en adoptant la décision modificative suivante :

| | |
|------------|-------------|
| Art 2031 | - 2 151 € |
| Art 2051 | + 2 151 € |
| Art 2132 | + 1 000 € |
| Art 2135 | + 3 426 € |
| Art 21 534 | - 4 426 € |
| Art 2315 | - 100 000 € |
| Art 2318 | + 100 000 € |

Monsieur CASADO précise que les prévisions votées sur les chapitres 20, 21 et 23 restent inchangées.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Rupture de 3 contrats « carte achats » contractés auprès de la Caisse d'Epargne

Monsieur CASADO indique que la commune a contracté par décision du 16 janvier 2014, trois contrats pour des cartes achats auprès de la Caisse d'Epargne.

Trois agents de la commune disposaient d'une carte pour les achats d'urgence sur les commerces de proximité. Leur plafond de dépenses s'élevait à 150 € par carte et par mois.



Monsieur CASADO précise que ces dernières ne sont pas suffisamment utilisées et que la commune s'acquitte d'une cotisation annuelle de 50 € par carte et d'un abonnement annuel de 175 €.

Monsieur CASADO, compte tenu du coût total annuel engendré par ces contrats, propose d'y mettre un terme.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Adhésion à la Société Publique Locale « SPL 30 »

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental du Gard a créé avec le syndicat mixte du Bois de Minteau de Calvisson une société publique locale dénommée « SPL 30 ». La SPL 30 est une société anonyme ayant pour objet de conduire, développer des actions et des opérations d'aménagement et de construction. Ainsi, elle concourt au développement économique et à l'attractivité des territoires uniquement des collectivités actionnaires.

Monsieur le Maire liste les missions pouvant lui être confiées et propose de délibérer sur les points suivants :

- Adhérer au SPL 30
- Acquérir une action d'un montant de 100 € auprès du conseil départemental
- D'Approuver les statuts de cette structure
- De désigner Monsieur Joseph PEREZ commune représentant de la commune au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Délégation de signature à Monsieur PEREZ Joseph

Monsieur le Maire revient sur la décision du 15 mai dernier de mettre en place des demandes de protections fonctionnelles suite à la réception de citations directes à comparaître devant le tribunal le 30 juin prochain.

Monsieur le Maire propose de donner délégation de signature à Monsieur PEREZ pour signer l'ensemble des pièces relatives à ce contentieux.

**Pas d'observation
Adopté à la majorité
(6 opposition – 23 Pour)**

VI – Attributions de subventions

A – Dans le domaine de l'Education et des Affaires Scolaires

Madame MILLOT Sophie propose les attributions suivantes :

| | |
|--|---------|
| Ecole Anatole France | |
| Psychologue scolaire | 200 € |
| Association des parents d'élèves | 803 € |
| Collège Léo Larguier | |
| (Participation aux voyages + foyer socio-éducatif) | 1 500 € |
| Association des parents d'élèves | 824 € |
| S.E.P. (accompagnement scolaire) | 4 000 € |
| Ecole Florian (association des parents d'élèves) | 303 € |
| Ecole Jules Ferry (association des parents d'élèves) | 556 € |
| Ecole Saint-Pierre (association des parents d'élèves) | 420 € |
| Ecole Victor Hugo (association des parents d'élèves) | 384 € |
| Collège Villa Béchard (association des parents d'élèves) | 137 € |

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



B – Dans le domaine de la Jeunesse

Madame FERNANDEZ Martine propose les attributions suivantes :

| | |
|--|---------|
| Avenir Jeunesse | 7 000 € |
| L'Arboux pour Tous | 150 € |
| Association RAP'S | 150 € |
| TEDAC : Chantier pour la réinsertion (été) | 7 000 € |

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

C – Dans le domaine de la santé et du social

Madame SOUSTELLE Marie-Claude propose les attributions suivantes :

| | |
|---|---------|
| S.E.P. | |
| Famille – Parentalité | 6 200 € |
| Hébergement | 3 600 € |
| FNATH | 800 € |
| Association des professionnels de santé | 1 000 € |
| RESEDA | 900 € |
| TEDAC (Actions de mobilité) | 1 400 € |
| APMG Maison médicale Alès | 862 € |
| Vie Libre | 100 € |

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

D - Aux associations de Loisirs, de l'Urbanisme, du Commerce et de l'Emploi

Monsieur CASADO Nicolas propose les attributions suivantes :

| | |
|-------------------------------------|----------|
| Association lotissement de l'Arboux | 150 € |
| Les Cabaniers des Pelouses | 150 € |
| Association Nicar' Agua | 150 € |
| Bd « Aux portes des Cévennes » | 300 € |
| Comité des Œuvres Sociales | 11 560 € |
| Force Ouvrière | 250 € |
| C.G.T. | 250 € |
| C.F.T.C | 250 € |
| C.F.D.T | 250 € |
| TEDAC (Connexion pour Tous) | 3 300 € |
| UFAC | 450 € |
| FNACA | 250 € |
| ASSOR | 150 € |
| TEDAC (dans le cadre du CLSPD) | 7 500 € |
| Prévention routière | 100 € |

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Questions diverses

A - Posées par le groupe « Union Pour le Renouveau »

Question n°1 : A la mairie de La Grand'Combe, le taux d'absentéisme en 2016 a été plus élevé qu'en 2015. Cela représente un coût certain pour la commune. Mis à part le taux d'absentéisme causé pour des raisons acceptables, il est tout à fait normal de s'intéresser aux conditions de travail existantes sur notre collectivité et



de rappeler l'obligation de sécurité et de résultat de l'employeur que la municipalité a vis-à-vis des salariés en matière des risques psychosociaux.

Ce taux d'absentéisme en constante évolution n'aurait-il pas pu être évité par une prévention suffisamment précoce des facteurs dégradants les conditions de travail (ambiances générales, organisation, qualité de la relation d'emploi, stress, charge de travail et conflits interpersonnels etc...) ?

Pouvez-vous nous communiquer officiellement le taux d'absentéisme de ces trois dernières années (2014.2015 et 2016) ? Quelles sont les causes de cet absentéisme ? Quels sont les moyens que vous avez mis en place pour lutter contre le coût que cet absentéisme génère ?

Réponse : La santé et les conditions de travail des agents de la collectivité est au cœur du projet d'administration engagé avec la nouvelle organisation des services. Depuis 2015, la commune dispose d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité qui se réunit trois à quatre fois par an en présence d'un représentant de la médecine préventive. La convention avec le CDG 30 pour la nomination d'un ACFI a été renouvelée.

Il est annoncé un taux d'absentéisme élevé sur l'année 2016. Des explications sont demandées afin de connaître l'évolution, au sein de la collectivité, sur les 3 dernières années.

Sur 2014, sont comptabilisés 450,5 jours de maladie cumulée (9 agents soit 50 jours par agents), un taux d'absentéisme local de 1,79 % pour un taux national de 8,7%

Sur 2015, sont comptabilisés 1 469 jours de maladie cumulée dont 274 jours pour un agent en longue maladie et 243 jours pour un agent en congé de maladie professionnelle. Soit un taux d'absentéisme communal de 3,78 % pour un taux national de 9,88 %

Sur 2016, sont comptabilisés 1 569 jours dont 71 jours en longue maladie pour un agent, 244 jours supplémentaires pour un agent en grave maladie et 274 jours pour un congé de maladie professionnelle soit 940 jours. Soit un taux d'absentéisme de 3.81 % communal et à ce jour.

A ces jours comptabilisés, il convient d'ajouter un agent qui a suivi une cure (20 jours) et un autre agent arrêté depuis 46 jours suite à un accident de vie courante. Je vous précise que le taux moyen national a augmenté, au cours des 5 dernières années de 18 %

Monsieur le Maire rend compte des travaux menés par le CHSCT dont le principal est la mise à jour du document unique et d'évaluation des risques.

C'est la raison pour laquelle, suite à la signature de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique signé en 2013 par 8 organisations syndicales, la commune a fait appel à un cabinet spécialisé pour réaliser un diagnostic sur la collectivité.

Extérioriser la démarche répondait à une volonté de la majorité de plus de transparence et de confidentialité. La commune a été soutenue par son assureur : la SMACL.

Un questionnaire anonyme a été adressé aux agents de la collectivité. Puis le cabinet a organisé des entretiens individuels avec des agents représentant chaque service de la collectivité.



Le constat est positif. Aucun signe de mal être au travail n'est présent au sein de la collectivité. Il ressort même un manque de tâches à accomplir. La réorganisation des services, validée par les deux partenaires extérieurs, tend à répondre à ce fait mais aussi aux besoins en personnel de la collectivité en prévision des proches départs en retraite.

Les conclusions de l'enquête sont les suivantes :

33 questionnaires ont été renvoyés, soit un taux de réponse de 43 % ce qui témoigne de l'intérêt des agents pour la démarche

- la demande psychologique au travail

Plus de la moitié des agents sont fiers de leur travail (78 % déclarent disposer du temps nécessaire pour exécuter correctement leur travail et rendre un travail de qualité)

Il n'apparaît pas de problème de gestion du temps mais plus de circuits décisionnels

- la latitude décisionnelle

62 % ont la possibilité de prendre souvent des décisions dans leur travail et 43 % ont le sentiment d'influer sur le déroulement de leur travail

- La notion de la compétence

65 % pensent avoir les compétences nécessaires pour effectuer leur travail et 43 % considèrent que la commune leur offre la possibilité de développer leurs compétences. Par contre 31 % d'entre eux pensent que leurs collègues sont compétents. L'insuffisance de certains agents entraîne une dégradation du travail rendu soit 79 % pensant l'inverse.

- le soutien social

Les agents ne traduisent pas de difficultés avec leurs supérieurs. Ils se sentent soutenus et écoutés par leur hiérarchie. Par contre, il est ressenti comme très faible entre agents. Les entretiens oraux traduisent un climat dégradé et se plaignent de difficulté à faire collaborer les personnes entre elles. 34 % seulement se sentent concernés par le bien-être de leurs collègues.

Question n°2 : *Lors de diverses séances du conseil municipal, nous avons évoqué plusieurs projets dont nous n'avons pas, pour certains, des nouvelles très récentes aujourd'hui. En voici quelques exemples : la réalisation de l'éco-quartier de la Forêt, l'aménagement de la Vallée Ricard pour une meilleure intégration dans la ville en faisant appel à des étudiants architectes en fin d'étude, la réfection des boulevard Talabot dont nous aimerions avoir connaissance de l'avant-projet sommaire accompagnant la demande de subvention à la Région. Pourriez-vous nous informer sur l'avancement de ces projets et d'autres que nous n'aurions pas cités ?*

Réponse : **Monsieur le Maire** répond à cette question en apportant les éléments et les orientations voulues par la municipalité.

- la réalisation de l'éco-quartier de La Forêt et de la Vallée Ricard.

Ce dossier est toujours en phase d'étude. Monsieur le Maire explique l'orientation donnée au projet.

- Les boulevards : Monsieur MALAVIEILLE réexplique la procédure concernant les demandes d'intervention économique des partenaires et le calendrier du projet.

- le Pont Germain Soustelle : les travaux sont achevés

- les projets qui suivent leur cours :

le pont Georges FRECHE

l'avenue Marcel FEYDEDIE

l'EPIDE



- le pôle de santé. : les travaux avancent plus que correctement
- le cimetière de Champclauson : les travaux devaient commencés dans les prochaines semaines.

B – Informations diverses

Monsieur le Maire donne pour information le calendrier des prochaines manifestations. A ce titre, il explique la nouvelle programmation des « Jeudis du Puis »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30



**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental**

Patrick MALAVIEILLE